

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES  
CONSEQUENCES SOCIALES DE LA REFORME  
REUNION DU 29 JUIN consacré à la mobilité**

**NON A LA MOBILITE FORCEE**

Le 29 juin 2010, le groupe de travail national qui, après multiples annulations et reports, se réunit enfin pour débattre des conséquences sociales de la réforme se voit présenter en séance un texte provocateur :

**Refus de mobilité = révocation**

Le projet d'accord est présenté comme un texte ayant pour but de FACILITER les mutations !  
Or pour l'UNSA-CCI, s'il doit y avoir un accord, c'est pour ENCADRER les mutations.

Pour nous c'est clair : il n'est pas question de négocier sur ces bases. Les méthodes utilisées par l'ACFCI, tant sur le fond (un texte inacceptable) que sur la forme (un texte présenté le jour même) sont inadmissibles.

Rappelons nos positions :

- Dans notre statut, aujourd'hui, la mise à disposition ne peut se faire qu'avec l'accord du salarié.
- La mutation géographique a des conséquences familiales et personnelles graves.
- Nous avons toujours défendu la nécessité de privilégier le volontariat : la mobilité peut être une opportunité de carrière pour certains.
- La réorganisation des missions au niveau régional et les conséquences sociales qui pourraient en découler doivent faire l'objet d'une consultation des représentants du personnel en commissions paritaires.

Face au mépris affiché par l'ACFCI envers les salariés, les organisations syndicales quittent les négociations.

L'UNSA-CCI retournera à la table des négociations aux conditions suivantes :

- Retrait de la clause de révocation
- Consultation obligatoire des commissions paritaires avant toute mutation